

الْحَمْدُ لِلَّهِ  
الَّذِي هَدَانَا  
لِلْإِسْلَامِ

Hadîth fabriquer [Mawdou'] : « Ce que l'on vous donne du Livre d'Allah on doit s'y conformer... »

# بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Le *Hadith* faussement attribué au Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam- : « Ce que l'on vous donne du Livre d'Allah on doit s'y conformer ; il n'y a d'excuse pour personne de l'abandonner. Si ce n'est pas dans le livre d'Allah, alors agissez conformément à un de mes exemples (sounnah) précédent. S'il n'y a pas un de mes précédent exemple (sounnah) alors agissez en fonction de ce que mes compagnons disent : en vérité mes compagnons sont une place des étoiles dans le ciel, alors n'importe lequel d'entre eux vous prenez, vous serez guidés, et le désaccord de mes compagnons est une miséricorde pour vous. »

Mawdou' (fabriqué).

Collecté par Khatib -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- dans al-Kifayah fi 'Ilm ar-Riwayah page 48 et aussi par Aboul-'Abbas al-Assamm -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- dans le hadith n° 142 et Ibn 'Assakir, tome 7, page 315 ; 2 via :

Soulaiman Ibn Abi Karimah de Jouwaibir de ad-Dahhak de Ibn Ibn 'Abbas du Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-.

Cette *Isnad* est *Da'if jiddan* (très faible).

A propos de Soulaiman Ibn Abi Karimah, Ibn Abi Hatim -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- tome 2, page 1 ; 138 a rapporté de son père à son sujet : « **Il est faible en Hadith.** »

Jouwaibir est Ibn Sa'id al-Azadi, et il est Matrouk (abandonné) comme l'ont dit Daraqoutni , Nassa'i et d'autres, et Ibn al-Madini -qu'Allâh leur fasse Miséricorde- l'a déclaré comme étant très faible.

Dahhak est Ibn Mouzahim al-Hilali et il n'a pas rencontré Ibn 'Abbas.

'Iraqia -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- a cité la dernière partie du Hadith dans son Takhrij du Ihya 'Ouloum ad-Dine de Ghazali, tome 1, page 25 puis il a dit : « **son *Isnad* est *Da'if*.** »

L'*Isnad* est en fait très faible à cause de ce que nous avons mentionné à propos de Jouwaibir, comme Sakhawi -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- l'a dit dans al-Maqassid. Au niveau signification, le Hadith est fabriqué comme est clair ce qui précède et ce qui suit.

As-Souyouti -qu'Allâh lui fasse Miséricorde- a cité le Hadith dans son intégralité au début de son traité Jazil al-Mawahib fi Ikhtilaf al-Madhahyib d'après la narration de Bayhaqi dans Al-Madkhal, et Dailami l'a relaté d'après cette route, comme cela apparaît dans Al-Mawdou'at de 'Ali Al-Quari « p.19 ». Une fois que l'on sait ceci alors la parole de Souyouti dans son traité sus mentionné est très étrange : « ... **et ce hadith contient plusieurs points à noter ; parmi ceux-ci le fait qu'il (le Prophète -sallâ l-Lahû 'aleyhi wa sallam-) ait parlé des**

**désaccords entre les *Madhahib* dans des sujets non fondamentaux, et cela est un de ses miracles car cela concerne l'invisible ; aussi, le fait qu'il soit heureux de cela et qu'il l'approuve, puisqu'il la décrit comme une miséricorde et que la personne accablée soit libre de choisir ce qu'elle désire. »**

On pourrait lui dire : d'abord établis le trône puis assieds-toi.

Ce qu'il a mentionné à propos du choix est faux : il n'est pas possible au musulman de s'y cramponner et d'agir conformément à ses généralités puis cela conduit à s'éloigner des restrictions de la Shari'ah, comme cela n'est pas difficile à voir.